

6539/19

(OR. en)

PRESSE 7
PR CO 7

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3673^e session du Conseil

Affaires étrangères

Bruxelles, le 18 février 2019

Présidente **Federica Mogherini**
Haute représentante de l'Union pour les affaires
étrangères et la politique de sécurité

P R E S S E

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Actualité	4
Corne de l'Afrique.....	4
Ukraine.....	4
Syrie	5
Venezuela.....	5

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

– Conclusions sur le Yémen	6
– Conclusions sur la diplomatie climatique.....	7
– Conclusions sur les priorités de l'UE en 2019 dans les enceintes des Nations unies compétentes en matière de droits de l'homme.....	8
– Sanctions à l'encontre du Zimbabwe	8
– Sanctions à l'encontre d'Al Qaida et de l'EIL	9
– Sanctions au regard de la situation en Afghanistan	9
– Relations avec la Jordanie	9
– Liste commune des équipements militaires de l'Union européenne	9

POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE

– Concept d'opération civilo-militaire commun sur la régionalisation de l'action PSDC au Sahel	10
--	----

¹ • Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
 • Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
 • Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

- Reconnaissance et exécution de sentences arbitrales pour des investissements intraeuropéens..... 10

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

- Questions de migration et de réfugiés - dialogue avec l'Iran 11
- Réseau d'officiers de liaison "Immigration" - non-participation du Royaume-Uni 11

TRANSPORTS

- Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) - coordination..... 11
- Décision du Conseil sur l'amendement 17 de l'annexe 13 de la convention de Chicago (OACI)..... 11

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Actualité

Les ministres des affaires étrangères se sont félicités de l'entrée en vigueur de l'accord de Prespa permettant le changement de dénomination de l'ancienne République yougoslave de Macédoine en Macédoine du Nord. Ils ont brièvement examiné la situation en République démocratique du Congo.

Corne de l'Afrique

Le Conseil a débattu de la Corne de l'Afrique. La haute représentante a donné des informations aux ministres sur sa visite dans la région au cours de la semaine précédente. Les ministres des affaires étrangères se sont réjouis de la conclusion de l'accord de paix historique entre l'Éthiopie et l'Érythrée. Ils ont débattu de la manière dont l'UE pouvait soutenir cette occasion sans précédent d'accélérer la réconciliation et l'intégration économique dans la Corne de l'Afrique. Ils ont réaffirmé que l'UE restait engagée dans la région, qui demeure confrontée à des défis importants, surtout en ce qui concerne la situation en matière de sécurité en Somalie. Ils ont également souligné la nécessité de continuer à mettre fortement l'accent sur le respect des droits de l'homme, ainsi que sur la situation des migrants, qui entreprennent de périlleux voyages, parfois à un très jeune âge.

Ukraine

Le Conseil a consacré une discussion approfondie à l'Ukraine et s'est penché sur le processus de réforme ainsi que sur la situation humanitaire et en matière de sécurité, notamment dans l'est du pays et dans la mer d'Azov. Le Conseil a réaffirmé son attachement sans faille à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de l'Ukraine et le maintien de sa condamnation de l'annexion illégale de la Crimée et de Sébastopol par la Fédération de Russie.

Les ministres des affaires étrangères ont pris acte des progrès notables accomplis par l'Ukraine dans des domaines majeurs au cours des cinq dernières années. Ils ont souligné qu'il fallait maintenir la dynamique de réforme afin de pérenniser les résultats obtenus, en particulier dans la perspective des élections législatives et présidentielle à venir.

Le Conseil a en outre indiqué qu'il importait de veiller à ce que les élections en Ukraine soient menées de façon ordonnée. Les ministres ont rappelé qu'il importait de faire en sorte que la mission d'observation électorale de l'OSCE puisse faire son travail et observer les élections en pleine conformité avec sa pratique habituelle.

Les ministres ont consacré un échange de vues à la façon dont l'UE peut apporter son aide, compte tenu de l'évolution de la situation dans la mer d'Azov et dans la région du détroit de Kertch, en particulier en renforçant son soutien dans les zones concernées, y compris dans des domaines tels que les liaisons ferroviaires et routières, la formation et le soutien aux PME. Ils ont réaffirmé l'appel de l'UE en faveur de la libération immédiate de tous les marins ukrainiens détenus ainsi qu'à la restitution des navires saisis et à la liberté de passage pour tous les navires dans le détroit de Kertch.

Syrie

Le Conseil a examiné la situation en Syrie. Les ministres des affaires étrangères ont réaffirmé l'appui total et continu de l'UE aux efforts déployés par l'envoyé spécial des Nations unies, Geir Pedersen, et au processus de paix de Genève pour la Syrie mené sous l'égide des Nations unies, qui reste essentiel à la mise en œuvre de la résolution 2254 du Conseil de sécurité de l'ONU, en vue d'une transition politique crédible en Syrie qui est l'unique solution durable à long terme au conflit. Les ministres ont réaffirmé que l'UE ne sera disposée à contribuer à la reconstruction de la Syrie que lorsqu'une transition politique globale, véritable et inclusive aura réellement été amorcée.

Les ministres se sont penchés sur les préparatifs de la troisième conférence de Bruxelles sur l'aide à apporter pour l'avenir de la Syrie et des pays de la région, qui se tiendra du 12 au 14 mars et qui reste essentielle pour continuer à mobiliser la communauté internationale à l'appui des efforts humanitaires et en matière de résilience en faveur des Syriens et des communautés qui les accueillent. La haute représentante a souligné que la conférence mettrait encore davantage l'accent sur le rôle de la société civile et des femmes, et que les questions que sont l'obligation de rendre des comptes et la lutte contre l'immunité y figureraient en bonne place.

[Aide à apporter pour l'avenir de la Syrie et des pays de la région - Conférence de Bruxelles, du 12 au 14 mars 2019](#)

Venezuela

Au cours du déjeuner, les ministres des affaires étrangères ont discuté de la situation au Venezuela, à la suite de la première réunion du groupe de contact international, qui s'est tenue à Montevideo le 7 février, et dans la perspective de la mission technique qui sera menée à Caracas sous la direction de l'UE et de l'Uruguay. La mission procédera à l'évaluation du soutien qui peut être apporté pour ouvrir la voie à une issue démocratique et pacifique à la crise et, en particulier, à la tenue d'une élection présidentielle anticipée.

Les ministres des affaires étrangères ont en outre insisté sur le fait que l'aide humanitaire devait être fournie aux personnes en détresse et qu'elle ne pouvait être détournée à des fins politiques non conformes au droit international humanitaire.

[Venezuela: la réponse du Conseil à la crise](#)

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Conclusions sur le Yémen

Le Conseil a adopté ce jour des conclusions sur le Yémen. L'UE réaffirme qu'elle est attachée à l'unité, à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale du Yémen.

L'UE se félicite de l'accord de Stockholm conclu en décembre 2018 entre les représentants des parties yéménites, sous l'égide des Nations unies. L'UE et ses États membres continueront de collaborer activement avec toutes les parties au conflit et sont déterminés à continuer d'appuyer le processus politique mené sous l'égide des Nations unies, notamment à travers un dialogue politique avec les acteurs régionaux concernés, en vue de continuer à produire des résultats tangibles, de mettre un terme au conflit et de promouvoir l'amélioration de l'environnement régional.

L'UE réaffirme que seule une solution politique négociée et inclusive peut mettre fin au conflit au Yémen. L'UE appelle toutes les parties à rester engagées en faveur du processus mené sous l'égide des Nations unies dans la perspective des pourparlers à venir et réaffirme que seules des négociations caractérisées par la participation effective de toutes les parties concernées, y compris la société civile, les femmes et les jeunes, peuvent permettre d'assurer une paix durable.

En ce moment crucial pour l'avenir du Yémen, le Conseil réaffirme que l'UE soutient sans réserve les Nations unies et l'action de l'envoyé spécial, Martin Griffiths, ainsi que de la mission des Nations unies en appui à l'accord sur Hodeïda (MINUAAH). L'UE a apporté une aide de plus de 560 millions d'euros depuis le début du conflit.

[Lire le texte complet des conclusions du Conseil sur le Yémen](#)

Conclusions sur la diplomatie climatique

Le Conseil a adopté ce jour des conclusions sur la diplomatie climatique. Le Conseil rappelle que le changement climatique constitue une menace directe et existentielle qui n'épargnera aucun pays. Il note que le monde subit d'ores et déjà de nombreux effets dévastateurs du changement climatique, et que l'action engagée pour y remédier demeure toutefois insuffisante.

L'UE réaffirme son indéfectible attachement à l'accord de Paris, principal cadre multilatéral régissant l'action mondiale face au changement climatique, et salue le résultat positif auquel a abouti la 24^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP 24).

Le Conseil réaffirme que l'ambition en matière d'action climatique consiste non seulement à réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais également à atténuer les incidences du changement climatique sur la paix et la sécurité.

Le Conseil rappelle que 2019 est une année cruciale pour accélérer l'action climatique sur le plan national et revoir à la hausse les ambitions mondiales dans la perspective du développement durable, sous l'impulsion des Nations unies.

Le rôle de chef de file que joue l'UE en matière d'action climatique s'appuie sur une position progressiste sur son territoire. Le Conseil salue la vision stratégique à long terme de la Commission européenne pour une économie prospère, moderne, compétitive et neutre pour le climat.

Le Conseil réaffirme que l'UE continuera à montrer la voie dans la poursuite de l'action climatique au niveau mondial et qu'elle s'emploiera à renforcer davantage la coopération internationale dans le domaine climatique.

[Lire l'intégralité du texte des conclusions du Conseil sur la diplomatie climatique](#)

Conclusions sur les priorités de l'UE en 2019 dans les enceintes des Nations unies compétentes en matière de droits de l'homme

Le Conseil a adopté ce jour des conclusions sur les priorités de l'UE en 2019 dans les enceintes des Nations unies compétentes en matière de droits de l'homme. Il réaffirme la détermination de l'UE à promouvoir et protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit, qui jouent aussi un rôle essentiel pour assurer la paix et une sécurité durable.

L'UE continuera à dénoncer les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits, quel que soit l'endroit où elles sont commises, à engager les acteurs étatiques et non étatiques à prévenir ces violations et atteintes et à y mettre immédiatement fin, ainsi qu'à veiller à ce que justice soit faite et que des comptes soient rendus.

L'UE utilisera l'ensemble des instruments et enceintes existants pour honorer ses engagements à l'égard des droits de l'homme et promouvoir les droits de l'homme à l'échelle mondiale, notamment dans le cadre du Conseil des droits de l'homme des Nations unies, de l'Assemblée générale des Nations unies, du Conseil de sécurité des Nations unies et de toute autre enceinte pertinente, dans le respect du traité UE et de la charte des Nations unies.

L'UE réaffirme que tous les droits de l'homme doivent être réalisés dans le monde entier, aussi bien les droits civils et politiques que les droits économiques, sociaux et culturels, et qu'il n'existe pas de hiérarchie des droits de l'homme.

Chaque année, le Conseil adopte des conclusions sur les priorités de l'UE dans les enceintes des Nations unies compétentes en matière de droits de l'homme

[Lire le texte complet des conclusions du Conseil sur les priorités de l'UE en 2019 dans les enceintes des Nations unies compétentes en matière de droits de l'homme](#)

Sanctions à l'encontre du Zimbabwe

Le Conseil a prorogé d'un an les mesures restrictives à l'encontre du Zimbabwe. Les sanctions comportent un embargo sur les armes ainsi qu'une interdiction de pénétrer sur le territoire de l'UE et un gel des avoirs frappant les personnes et les entités inscrites sur la liste.

Les mesures restrictives continueront de s'appliquer à l'ancien président zimbabwéen Robert Mugabe, à son épouse Grace Mugabe et à la société Zimbabwe Defense Industries. Le Conseil a également décidé que les mesures prises contre cinq membres hauts placés des services de sécurité demeureront suspendues en ce qui concerne trois d'entre eux et seront retirées pour ce qui est des deux autres.

Ces mesures restrictives ont été adoptées en réponse aux activités qui portent atteinte à la démocratie, aux droits de l'homme et à l'État de droit au Zimbabwe. Elles ont été initialement introduites le 18 février 2002.

Sanctions à l'encontre d'Al Qaida et de l'EIL

Le Conseil a ajouté une personne sur la liste des personnes et des entités visées par les mesures restrictives à l'encontre de l'EIL (Daech) et d'Al-Qaida et de personnes, groupes, entreprises et entités associés, ce qui porte à trois le nombre total de personnes figurant actuellement sur la liste. Ce régime de sanctions de l'UE, mis en place le 20 septembre 2016, vient compléter les sanctions imposées par les Nations unies à l'encontre de l'EIL/Daech et d'Al-Qaida.

[Lutte contre le terrorisme:l'UE renforce son arsenal juridique contre l'EIL/Daech et Al-Qaida](#)

Sanctions au regard de la situation en Afghanistan

Le Conseil a transposé dans le droit de l'UE les modifications adoptées par les Nations unies au sujet de deux personnes faisant l'objet de mesures restrictives au regard de la situation en Afghanistan.

Relations avec la Jordanie

Le Conseil a approuvé et autorisé la signature d'un accord établissant un cadre pour la participation de la Jordanie aux opérations de gestion de crise de l'UE.

L'accord définit les conditions générales relatives à la participation de la Jordanie aux opérations de gestion de crises de l'UE, évitant ainsi de devoir fixer ces conditions au cas par cas. L'accord énonce les conditions spécifiques concernant le partage des coûts, les mécanismes de participation, le statut des forces, la chaîne de commandement ainsi que la participation aux opérations militaires de gestion de crises.

Il entrera en vigueur le premier jour du premier mois après la notification mutuelle par l'UE et la Jordanie de l'achèvement de leurs procédures juridiques internes.

Liste commune des équipements militaires de l'Union européenne

Le Conseil a adopté la version actualisée de la liste commune des équipements militaires de l'UE, comme le prévoient les dispositions de la position commune 2008/944/PESC sur les exportations d'armes.

La liste détermine le champ d'action des régimes de contrôle des exportations d'armes des États membres et couvre tout l'éventail des articles militaires qui doivent recevoir une autorisation des autorités nationales pour pouvoir être exportés.

Le Conseil a adopté la première liste commune des équipements militaires de l'Union européenne le 13 juin 2000. La liste fait l'objet d'un examen régulier qui tient compte, le cas échéant, de l'existence de listes nationales et internationales similaires. La liste sert de référence pour les listes nationales de technologie et d'équipements militaires des États membres, mais ne les remplace pas.

POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE

Concept d'opération civilo-militaire commun sur la régionalisation de l'action PSDC au Sahel

L'UE soutient les efforts déployés par les pays du G5 Sahel pour lutter contre le terrorisme, la criminalité organisée et toute autre menace pesant sur la sécurité et la paix. L'UE veut renforcer son approche régionale au Sahel dans le but de soutenir la coopération transfrontalière et les structures de coopération régionale et, à cet égard, de renforcer les capacités nationales des pays du G5 Sahel. La stabilité de la région du Sahel est en outre essentielle pour la sécurité européenne.

Aujourd'hui, le Conseil a décidé d'accroître l'efficacité, au niveau régional, de l'action des missions de l'UE relevant de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) au Sahel: EUCAP Sahel Mali, EUCAP Sahel Niger et EUTM Mali. Il a approuvé un concept d'opération civilo-militaire commun sur la régionalisation de l'action PSDC au Sahel, ce qui signifie que le processus de régionalisation va maintenant entrer dans sa seconde phase.

Pour en savoir plus, voir le [communiqué de presse](#).

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Reconnaissance et exécution de sentences arbitrales pour des investissements intraeuropéens

Le Conseil a autorisé la Commission à intervenir au nom de l'UE devant les tribunaux américains en ce qui concerne la reconnaissance et l'exécution de sentences arbitrales pour des investissements intraeuropéens.

Dans le cas présent, la question décisive que doit trancher le juge américain chargé de l'affaire pourrait avoir trait à l'incidence de l'arrêt dans l'affaire Achmea sur l'applicabilité ou la validité d'une éventuelle proposition faite par l'Espagne à des investisseurs d'autres États membres en vue de soumettre les différends à l'arbitrage entre investisseurs et États.

L'intervention de la Commission vise à exposer pourquoi et comment le droit primaire de l'UE, tel qu'il a été interprété par la Cour de justice dans l'arrêt Achmea, du point de vue du droit de l'Union et du droit international public, a pour effet qu'il n'existe pas de proposition valide d'arbitrage dans les procédures d'arbitrage en matière d'investissements intra-UE. Cette position est conforme à celle adoptée par la Commission dans plusieurs de ses décisions et dans sa communication intitulée "[Protection des investissements intra-UE](#)" (doc. [6146/19](#)).

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

Questions de migration et de réfugiés - dialogue avec l'Iran

Le Conseil a approuvé un cadre pour un dialogue exhaustif entre l'UE et l'Iran sur des questions de migration et de réfugiés (doc. 5983/19). Ce dialogue constituera une occasion d'approfondir la coopération au niveau bilatéral et de chercher les moyens d'aborder, sur la base des principes de partenariat, de responsabilité partagée et de solidarité, les questions relatives aux migrations et aux réfugiés.

Le texte sera à présent signé par la Commission européenne au nom de l'UE.

Réseau d'officiers de liaison "Immigration" - non-participation du Royaume-Uni

Le Conseil a adopté une décision sur la non-participation du Royaume-Uni à la refonte du règlement relatif à la création d'un réseau d'officiers de liaison "Immigration" (doc. [5979/19](#)).

TRANSPORTS

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) - coordination

Le Conseil a approuvé une note d'information contenant des recommandations de positions de l'UE en vue de la réunion du Conseil de l'OACI qui se tiendra du 18 février au 15 mars 2019, afin que cette note d'information puisse servir de base aux interventions des représentants des États membres de l'UE qui sont membres du Conseil de l'OACI.

Décision du Conseil sur l'amendement 17 de l'annexe 13 de la convention de Chicago (OACI)

Le Conseil a adopté une décision sur la position à prendre au nom de l'UE au sein du Conseil de l'OACI au sujet de l'adoption de l'amendement 17 de l'annexe 13.

Cet amendement a pour objet de modifier l'annexe 13 de la convention de Chicago, qui traite des enquêtes sur les accidents et les incidents d'aviation. L'amendement introduit des modifications concernant la conduite en temps utile des enquêtes sur les accidents et les incidents graves ainsi que la publication du rapport final, la définition du terme "représentant accrédité", l'alignement des dispositions concernant la notification et concernant la diffusion des rapports finaux, la facilitation de l'admission des enquêteurs, les droits et privilèges d'un expert, la consultation des projets de recommandations de sécurité, la liste d'exemples d'incidents graves et la délégation de l'enquête. (doc. [5995/19](#)).